## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 20 janvier 2020

## Déploiement de radars automatiques permettant le contrôle de la vitesse des véhicules

L'accidentalité sur les routes iséroises a été extrêmement forte en 2019, avec 76 tués et 785 blessés. Ce phénomène peut être en partie attribué aux dégradations sur les radars au cours de l'année 2019, dégradations qui ont entraîné un sentiment d'impunité et un relâchement des comportements.

En lien avec la Direction de la Sécurité routière, le préfet de l'Isère annonce le déploiement d'un nouveau parc de radars automatiques sur les routes de l'Isère, qui contrôleront le respect des vitesses maximales autorisées par les véhicules à moteur.

Ces radars seront déployés en priorité sur les axes routiers identifiés comme étant les plus accidentogènes. A terme, l'objectif est celui de la sécurisation globale du département, sur les itinéraires qui ont été identifiés à la suite d'un travail partenarial entre les élus, les gestionnaires de voiries et les forces de l'ordre.

Les nouveaux radars qui seront installés contrôleront la vitesse, mais permettront plus tard d'effectuer également des contrôles sur d'autres types d'infractions que la vitesse, comme le franchissement des feux tricolores.

En parallèle, les forces de sécurité intérieure restent mobilisées et accentuent, à la demande du préfet, leur présence sur l'ensemble des axes routiers, afin de faire respecter les règles de bonne conduite et veiller à la sécurité de nos concitoyens.

Le préfet de l'Isère réitère son appel à la responsabilisation de chacun de conducteurs, et au strict respect des règles de sécurité routière, afin de faire diminuer l'accidentalité sur la route, qui n'est pas une fatalité, mais trop souvent le résultat des comportements au volant.

## Contact presse :

Service communication de la Préfecture 04 76 60 48 05 pref-communication@isere.gouv.fr

